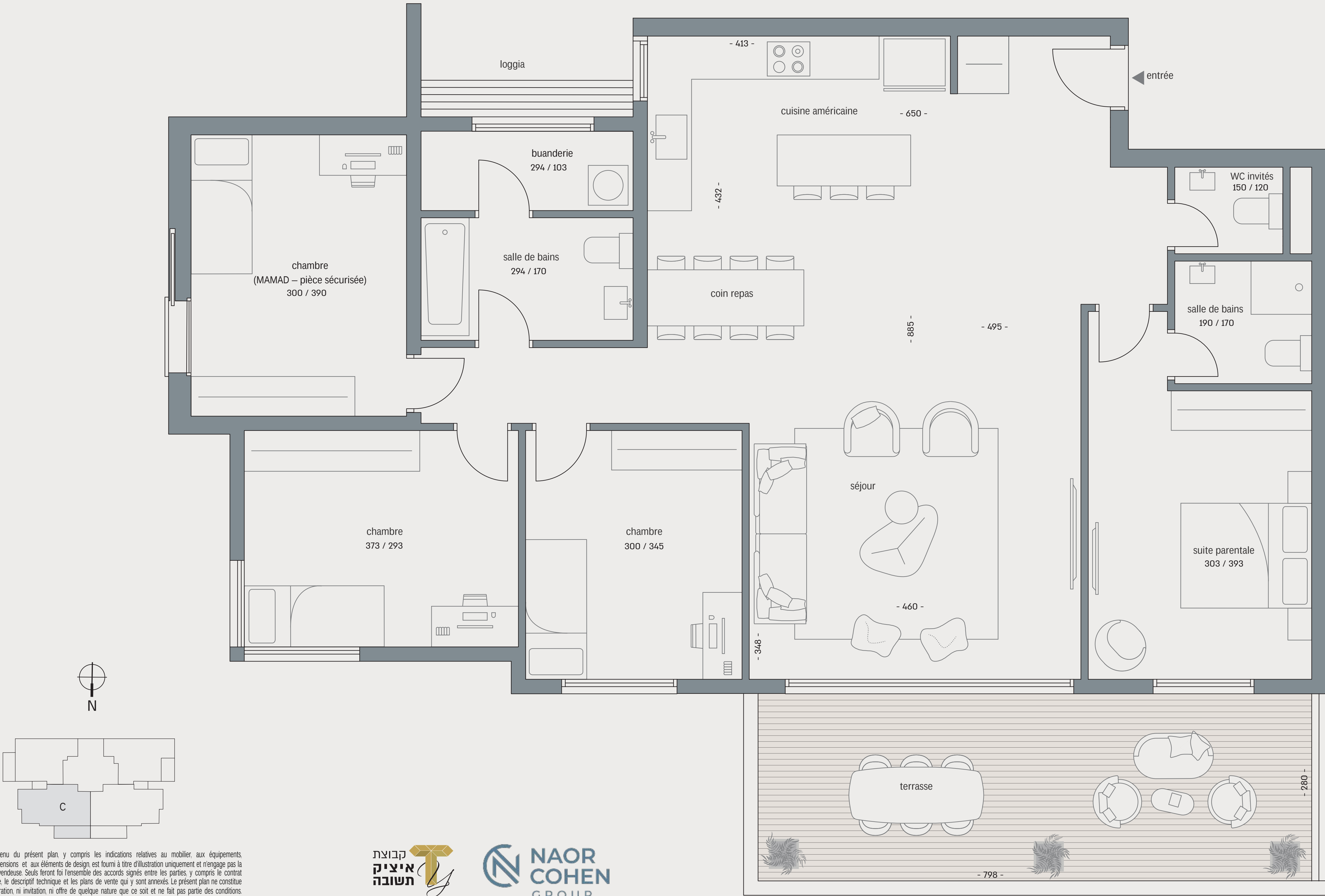




Le contenu du présent plan, y compris les indications relatives au mobilier, aux équipements, aux dimensions et aux éléments de design, est fourni à titre d'illustration uniquement et n'engage pas la société vendeuse. Seuls feront foi l'ensemble des accords signés entre les parties, y compris le contrat de vente, le descriptif technique et les plans de vente qui y sont annexés. Le présent plan ne constitue ni déclaration, ni invitation, ni offre de quelque nature que ce soit et ne fait pas partie des conditions d'engagement ni de l'accord. Il est précisé que ce plan a été établi avant l'obtention du permis de construire ; il peut donc faire l'objet de modifications, le tout conformément aux stipulations du contrat de vente et de ses annexes, y compris l'annexe relative à l'achat anticipé.